## AR Prefecture

006-210600110-20211124-DM2021\_67-DE Reçu le 24/11/2021

Reçu 16 24/11/2021 Publié le 24/11/2021



## VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

## **DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nº: 2021/67

DATE D'AFFICHAGE: 2 4 NOV. 2021

OBJET: RENOVATION DE LA CHAPELLE « SANCTA MARIA DE OLIVO » - CONTROLE TECHNIQUE BATIMENT – PASSATION D'UN CONTRAT AVEC APAVE NICE BATIMENT

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget primitif,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de la deuxième tranche de travaux de rénovation de la chapelle « SANCTA MARIA DE OLIVO » située Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer, de procéder au contrôle technique des ouvrages par un organisme agréé.

## **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: La passation et la signature avec la société APAVE NICE BATIMENT, sise 22, Avenue Edouard Grinda Nice (06200), d'un contrat portant sur le contrôle de la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables (Mission L) et contrôle de la solidité des ouvrages existants (Mission LE) des travaux de rénovation de la chapelle « SANCTA MARIA DE OLIVO » (2<sup>ème</sup> tranche).

Article 2 : Le coût forfaitaire des prestations est de 1 300 € H.T, soit 1 560 € T.T.C.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 24 NOV. 2021

Le Maire, Roger ROUX